



BURKINA FASO



Ce programme est cofinancé
par l'Union européenne

PROGRAMME D'APPUI AUX INDUSTRIES CREATIVES ET A LA GOUVERNANCE DE LA CULTURE (PAIC GC)

*Action : Recrutement d'un prestataire pour la mise en œuvre du second
et troisième cycle du programme transversal de formation du PAIC GC*

TERMES DE REFERENCE

Programme Transversal de Formation du PAIC GC Pour 2 cycles annuels

Mai 2023

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Programme d'Appui aux Industries Créatives et à la Gouvernance de la Culture (PAIC GC) vise à renforcer la gouvernance du secteur culturel tant au niveau central qu'au niveau décentralisé et à accroître la création d'emplois dans des filières culturelles prioritaires : image (cinéma et télévision), arts de la scène (musique, théâtre, conte et danse), artisanat d'art et arts appliqués (design, mode et accessoires de mode). Le champ d'intervention est élargi au tourisme culturel dans la Région des Hauts Bassins. Il est financé par l'Union européenne (UE) et l'Etat burkinabè.

Le PAIC GC est mis en œuvre à travers 3 composantes qui ont chacune, signé un contrat de subvention avec l'UE : (i) le Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT) et sa direction régionale dans les Hauts-Bassins (DRCAT), (ii) le Conseil Régional des Hauts-Bassins (CRHBS) et (iii) le Fonds de Développement Culturel et Touristique (FDCT), une institution publique à gestion autonome. Le MCAT, y compris la DRCAT HBS, et le Conseil régional des Hauts-Bassins, ont pour mandat la formulation des orientations et des politiques culturelles ainsi que les instruments de leur mise en œuvre au plan central et régional, avec la région des Hauts-Bassins comme projet pilote. Ceci implique une bonne connaissance de l'économie créative au Burkina Faso et dans la sous-région, une connaissance des instruments de politique culturelle et une bonne pratique en matière de gouvernance participative.

Quant au FDCT, il a pour mandat au plan national et régional, avec la région des Hauts-Bassins comme projet pilote, d'apporter les appuis financiers et non financiers dont les opérateurs culturels et leurs organisations faitières ont besoin pour dynamiser leurs entreprises et créer de la valeur économique et sociale de manière à faire de la culture un vecteur essentiel de la croissance au Burkina Faso. La réalisation de ce mandat requiert du personnel du FDCT, une connaissance approfondie des filières, leur structuration, les dysfonctionnements qui minent leur performance et surtout les alliances opérationnelles entre artistes, techniciens et professionnels qui permettent de produire des œuvres de qualité qui circulent sur les marchés au plan national, régional et international. La réalisation du mandat du FDCT requiert aussi la connaissance des instruments financiers et non financiers et les bonnes pratiques adoptées par des institutions comparables au FDCT, le choix des instruments les plus appropriés et leur maîtrise.

Ces trois institutions sont appuyées techniquement par l'**Assistance Technique Long Terme** dans la planification et la mise en œuvre cohérente et efficace des activités prévues dans les divers contrats de subvention afin que les résultats des activités concourent à la réalisation des produits escomptés du PAIC GC :

- (i) Produit 1 : Les opérateurs des filières culturelles telles que le cinéma et d'audiovisuel, les arts de la scène, l'artisanat d'art et le design, ont un meilleur accès aux financements, aux marchés et sont mieux structurés ;

- (ii) Produit 2 : Les potentialités des régions en matière de tourisme culturel sont mises en valeur au travers du projet pilote de la région des Hauts Bassins ;
- (iii) Produit 3 : Les capacités du personnel du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme, ainsi que des collectivités locales des Hauts Bassins permettent une mise en œuvre opérationnelle et efficace.

Ces 3 produits contribuent aux deux objectifs spécifiques du PAIC GC :

Objectif spécifique 1 : Améliorer la création d'emplois dans les filières prioritaires, moteurs des industries culturelles ;

Objectif spécifique 2 : Contribuer au renforcement de la gouvernance culturelle du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT) et de la décentralisation culturelle au niveau régional.

A l'analyse du plan d'action triennal du programme, il est apparu évident de regrouper les activités de formation en deux catégories : les activités conjointes (à mener collectivement) même si les budgets correspondants sont détenus par des entités différentes, et les activités de formation à mener de manière indépendante.

L'approche par la transversalité implique pour le PAIC GC, la coopération entre les trois composantes d'un côté, et l'élaboration d'un plan de recherche et de formation conjoint, dans lequel figure un **Programme Transversal de Formation** qui réunit dans le même contexte/cadre et crée une coopération directe et immédiate entre les opérateurs culturels et les institutions publiques (les 3 composantes) chargées de la mise en œuvre du programme.

Préalablement à l'élaboration du plan transversal, l'équipe du programme a procédé à un état des lieux pour vérifier la perception du niveau des compétences et des bonnes pratiques à adopter dans ce genre de programme ainsi que les priorités attendues par les groupes cibles qui formeraient les objectifs d'apprentissage d'un programme de formation continue pour les groupes cibles.

Les résultats ont été présentés aux parties prenantes lors d'un atelier afin que les participants fassent les choix : a) de l'approche à suivre dans le programme de formation ; b) des activités à inclure dans le programme transversal d'un côté, et dans le programme des activités indépendantes de l'autre et c) du séquençement des activités indépendantes.

Pour le programme transversal, quatre grands thèmes ont émergé. Ils correspondent aux compétences et savoir-faire que les groupes cibles doivent acquérir pour être en capacité de soutenir efficacement la mise en œuvre du programme : la compréhension de l'économie créative et spécifiquement des filières cibles et de leurs chaînes de valeur, les compétences entrepreneuriales, les compétences en montage et gestion de projets, les compétences en gouvernance de la culture et en développement stratégique sectoriel, et finalement les compétences digitales, particulièrement, la maîtrise du numérique à tous les niveaux de la

chaîne de valeur ainsi que la maîtrise des outils informatiques par les agents publics afin qu'ils améliorent leur productivité.

Les présents termes de référence (TDR) portent uniquement sur la mise en œuvre du second et troisième cycle du programme transversal de formation qui regroupe les 7 activités suivantes organisées par bloc thématique et indiquant leur groupe cible d'origine :

Compétences Stratégiques

- Des sessions de formation au profit des agents des services centraux et déconcentrés du MCAT dans l'accompagnement à la structuration des opérateurs de la culture et du tourisme (Administration, planification stratégique et opérationnelle) ;

Compétences en Compréhension de l'Économie Créative

- Elaboration et mise en œuvre de mécanismes dédiés à la formation des opérateurs culturels ;
- Formation des agents de la Direction Régionale de la Culture, des Arts et du Tourisme des Hauts-Bassins (DRCAT HBS) et du Conseil Régional des Hauts-Bassins (CRHBS) en matière de développement culturel et touristique ;
- Formation des agents de la DRCAT HBS et du CRHBS et des autres structures administratives en charge de la culture dans les HBS en matière de développement des secteurs d'activité culturelle et touristique (économie de la culture, tourisme culturel, réglementation et législation culturelle, etc.).

Compétences Entrepreneuriales et en Gouvernance de la Culture

- Organisation de sessions de renforcement de capacités dans la conception et la formulation de projets au profit des opérateurs dans les filières prioritaires
- Organisation de sessions de formation ciblées en entrepreneuriat et gestion de projets culturels, évaluation de projets culturels, culture et développement, sources de financement de la culture, pour les opérateurs culturels
- Mise en œuvre du plan de renforcement des compétences des opérateurs culturels des Hauts-Bassins, y compris le tourisme culturel.

L'approche transversale requiert la création d'une communauté d'acteurs ayant la même compréhension des enjeux et parlant le même langage dans le but de contribuer ensemble au développement des industries culturelles et créatives.

II. OBJECTIFS du Marché

a) Objectif global

L'objectif global du marché est l'organisation et la réalisation de la formation au profit des acteurs privés (entrepreneurs culturels) de la culture et les agents publics de l'administration nationale de la culture avec les objectifs d'apprentissage et selon la méthodologie décrite dans le

document « Programme transversal de formation du PAIC GC ». Les résultats de la formation soutiennent les produits suivants du programme :

- (i) Produit 1 : Les opérateurs des filières culturelles telles que le cinéma et d'audiovisuel, les arts de la scène, l'artisanat d'art et le design, ont un meilleur accès aux financements, aux marchés et sont mieux structurés,
- (ii) Produit 2 : Les potentialités des régions en matière de tourisme culturel sont mises en valeur au travers du projet pilote de la région des Hauts Bassins.
- (iii) Produit 3 : Les capacités du personnel du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme, ainsi que des collectivités locales des Hauts Bassins permettent une mise en œuvre opérationnelle et efficace.

b) Objectifs spécifiques

Les objectifs d'apprentissage selon le plan de formation sont ainsi articulés :

Pour les opérateurs culturels

Contribuer à la mise en place de mécanismes de formation durables pour former :

- 1) 90 opérateurs culturels performants capables de :
 - Monter des projets structurants capables de concurrencer au plan national, régional et international ;
 - Comprendre l'impact du numérique sur les processus de création, de production et de diffusion des œuvres culturelles et créatives ;
 - Accéder aux financements auprès du FDCT et d'autres structures de financement au plan national, régional et international ;
 - Faire bon usage des financements octroyés par le FDCT et d'autres structures de financement de la culture ;
 - Améliorer leur professionnalisme et contribuer à renforcer les performances de leur filière ;
 - etc ;

Pour le personnel des institutions publiques (MCAT, DRCAT HB, CRHB et FDCT)

Contribuer à la mise en place de mécanismes de formation durables pour former :

- 1) 60 agents des institutions publiques informés, ayant une connaissance solide :
 - de la gouvernance de la culture et de ces outils tels que appliqués par le MCAT, le CRHBS et le FDCT ;
 - des rôles que doivent jouer l'état, le secteur privé et la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une bonne gouvernance culturelle ;
 - du fonctionnement de l'économie créative et de ses chaînes de valeur dans le pays ;
- 2) 60 agents des institutions publiques performants, capables de :
 - contribuer à la formulation de politiques culturelles et de stratégies régionales ;

- participer activement à l'élaboration des instruments de mise en œuvre de politiques culturelles ;
- exécuter les tâches assignées de manière adéquate et autonome ;
- maîtriser l'outil informatique pour améliorer leur productivité ;
- mieux servir le secteur à travers leurs connaissances et leurs compétences.

III. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Il s'agit de délivrer la formation à travers un cycle d'au moins trois ateliers qui se construisent sur l'apprentissage et les résultats de l'atelier précédent, permettant ainsi d'assurer un processus d'apprentissage graduel.

Prenant en considération la durée du PAIC GC qui prévoit un plan d'action sur trois années, deux formats ont été examinés ; **le format triennal** a l'avantage de rechercher et de trouver des solutions aux problèmes qui handicapent la performance des diverses chaînes de valeur et d'élaborer des projets structurants (de nature à traiter les goulots d'étranglement) à soumettre au financement du FDCT et du CRHBS. Ce format se traduit aussi par la continuation du programme avec la même cohorte recrutée pour le premier cycle annuel sur la durée du programme.

Le cycle annuel présente un double avantage : l'incubation (formation, recherche et accompagnement) d'acteurs ayant du potentiel et l'application directe de l'apprentissage au travers d'un projet structuré issu du cycle de formation. Aussi, une nouvelle cohorte est recrutée pour chaque cycle.

Après concertation avec la coordination du programme, le format du cycle annuel a été privilégié pour donner les chances à un plus grand nombre d'acteurs culturels.

Le format **annuel** prend typiquement **le format suivant** :

- **quatre sessions de 5 jours** regroupant tous les apprenants seront organisées par an ;
- à des localisations géographiques différentes, avec l'intention de couvrir les différentes régions du pays permettant aux apprenants de s'imprégner des richesses culturelles diverses du pays ;
- pour **5 groupes de 15 apprenants**, au maximum (soit 75 personnes maximum) issus des deux groupes cibles de la formation : les **opérateurs culturels**) et le **personnel des composantes** du PAIC GC : MCAT/DRCAT, CRHBS, FDCT (**2 groupes**) ;
- les apprenants seront recrutés annuellement formant ainsi une nouvelle cohorte par cycle.

Pour éviter une formation qui se perd dans l'abstrait, les sessions alterneront tous les jours entre sessions plénières, groupes de travail par projet, groupes de spécialisation par filière ou par secteur de gouvernance, et coaching individuel. Les groupes de travail des fois seront composés par des apprenants du même groupe cible (opérateur ou personnel public) ; des fois, ils mettront les deux groupes autour de la même table. Une variété de modules et de formats seront utilisés quel que soit le cycle retenu : présentations théoriques en plénière entrecoupées d'exercices simples d'application des concepts et outils, travail en groupe, cas pratiques axés et travaux sur

des projets concrets, coaching individuel, apprentissage entre pairs, travail à la maison ou stage entre deux sessions, invitation et partage d'expérience de mentors et personnes ressources (artistes, technicien, producteur, distributeur, etc.) selon les besoins des projets en cours d'élaboration, l'ouverture de certaines sessions aux publics qui permet aux participants de se nourrir des réalités locales lorsque les sessions se déroulent dans les villes différentes. L'accompagnement sera complété par des techniques d'andragogie active pour permettre aux participants de gérer les dynamiques de groupe.

Pour confirmer le caractère de recherche appliquée de ce programme, il est attendu de chaque apprenant à la fin du cycle d'apprentissage, la soumission d'un projet structurant pour les opérateurs culturels et les agents de l'administration culturelle des filières ciblées. Ils recevront les accompagnements personnalisés du prestataire pendant tout le cycle de formation.

Les thèmes et les objectifs de chaque cycle seront définis en consultation avec les parties prenantes telles que définies par les TdR. **Il appartiendra aux prestataires de services de proposer le curriculum de la formation, notamment un plan d'étude élaboré qui décrit les objectifs d'apprentissage à atteindre pour chaque module, le contenu des modules, les résultats de l'apprentissage, les méthodes d'enseignement et les processus d'évaluation de chaque apprenant.**

Le mode de désignation des participants sera défini distinctement pour chacun des deux groupes, par la coordination du programme en concertation avec les parties prenantes et le consultant.

Point du premier cycle de formation

Le programme transversal de formation a été validé par l'Unité de Gestion du PAIC GC (UGP) en août 2020 et sa mise en œuvre a commencé en mai 2021 avec la sélection d'un prestataire qui a conduit le premier cycle ayant regroupé 74 apprenants dont 30 participants du secteur public. Le cycle s'est déroulé sur la période du 8 novembre 2021 au 31 mai 2022. Au final, 37 acteurs privés sur les 44 que comptait le cycle ont soumis des projets aboutis. De leur côté, les acteurs publics regroupés en 4 groupes thématiques ont élaboré des feuilles de route pour la mise en œuvre de 5 réformes de politiques culturelles. Au dernier appel à projets organisés par le FDCT dans le cadre du PAIC GC, 9 porteurs de projets aboutis à l'issue du premier cycle du programme transversal ont bénéficié de la subvention sur un total de 29 participants qui ont soumis des projets, soit un taux de succès de 31,03%.

Les leçons apprises durant ce premier cycle sont édifiantes :

1. **Le profil des apprenants des secteurs privés et leur mode de recrutement** : le premier cycle a été lourdement impacté par l'amalgame des profils qui a prévalu. Les cycles suivants seront ouverts uniquement aux entrepreneurs culturels, notamment les dirigeants de maisons de production, les producteurs/réalisateurs, curateurs et commissaires d'expositions, les créateurs de marque et de style, les producteurs de spectacles, les managers d'artiste, les distributeurs et diffuseurs qui sont en charge de la commercialisation des œuvres. Les producteurs à l'issue de cette formation continue,

devront être capables de monter un projet et d'en acquérir le financement pour sa réalisation et sa commercialisation. Les entrepreneurs culturels seront recrutés sur appel à candidatures avec une description bien précise des profils recherchés. Pour les apprenants du secteur public, ils devront être coptés par leur département et les idées de projet soumis devront soutenir des actions déjà inscrites dans le plan d'action de leur département, ce qui crée les conditions favorables de mise en œuvre des projets formulés à l'issue de la formation.

2. **Le concept d'une formation commune dans un seul cycle regroupant à la fois les acteurs du secteur privés et ceux du secteur public est mal appréhendé par le prestataire qui n'a pas su mettre en place le format approprié pour ce genre de formation.** Les prochains cycles devront donc être organisés séparément par deux prestataires indépendants. Les deux prestataires peuvent toutefois se concerter pour programmer quelques modules en commun, notamment ceux ayant trait à la compréhension du fonctionnement des filières et des industries créatives et culturelles et la gouvernance de la culture.
3. La nécessité de faire un ciblage des apprenants au début du cycle basé sur le devis des compétences et les idées de projet, au-delà de leur catégorie professionnelle (opérateur privé, agent public) ; ceci permet de libérer les synergies et les partages d'expérience. Les groupes d'apprentissage deviendront ainsi les unités d'incubation et de recherche ;
4. **Le recrutement du prestataire :** il faut absolument privilégier la compétence et l'expérience du prestataire ; ceci implique de recruter un prestataire qui a déjà exécuté avec succès, une mission similaire dans la région ouest africaine et d'être précis sur les qualifications du chef de mission et des autres spécialistes qui forment l'équipe pédagogique, de recherche et d'accompagnement (coaching).
5. **Le focus du système de suivi-évaluation du programme :** alimenté régulièrement par les formateurs/accompagnateurs, le focus du système doit être mis sur le suivi et la mesure des performances de chaque apprenant durant tout le cycle ; les apprenants qui n'auront pas fait preuve d'envie et d'engagement devront être identifiés à temps et remplacés à partir d'une liste de réserve.
6. Les ressources devront être mises en place à temps pour permettre au prestataire de mobiliser les experts dans les délais et d'organiser les sessions dans les conditions favorables à l'apprentissage et le partage d'expérience entre les acteurs culturels.

Les présents termes de référence prennent en compte des leçons apprises majeures et la prolongation par la DUE d'une année supplémentaire, de la durée de vie du programme.

IV. EXTRANTS ATTENDUS (LIVRABLES)

Deux cycles de formations distinctes seront mis en œuvre par le prestataire et pour chaque groupe d'acteurs.

Deux cycles composés, chacun de **4 ateliers résidentiels de 5 jours**. Chaque cycle mobilisera un total de 45 entrepreneurs créatifs qui atteignent les objectifs d'apprentissage de la formation et disposent d'un projet structurant à la fin de la formation ;

Deux cycles composés, chacun, de **4 ateliers résidentiels de 5 jours**, Chaque cycle mobilisera, un total de 30 agents de l'administration publique de la culture, désignés par leur direction ou département qui atteignent les objectifs d'apprentissage de la formation et qui disposent de propositions de mécanismes et de feuilles de route pour la mise en application de réformes déjà actées par l'Etat, à la fin de la formation.

V. MODALITES PRATIQUES DU MARCHE

La mission objet du présent marché est subdivisée en deux lots comme suit :

LOT 1	Mise œuvre du cycle de formation au profit de 90 entrepreneurs culturels
LOT 2	Mise œuvre du cycle de formation au profit de 60 agents de l'administration publique en charge de la culture.

Les candidats, s'ils le souhaitent, peuvent soumissionner séparément pour les deux lots mais un candidat ne peut se voir attribuer plus d'un lot à l'issue du processus de sélection.

VI. PRINCIPALES TÂCHES DU PRESTATAIRE

a) Pour l'offre du cycle des entrepreneurs culturels et celui des agents publics (LOTS 1 et 2)

- 1) Soumettre une note conceptuelle sur l'approche méthodologique proposée pour l'élaboration du curriculum, des modules et des chronogrammes du cycle et des ateliers, y compris un plan B pour le cas de circonstances inhabituelles de force majeure, comme par exemple la persistance de la pandémie Covid19 ;
- 2) Soumettre un curriculum du cycle qui identifie les objectifs d'apprentissage du cycle et l'itinéraire pédagogique pour chacune des cibles ;
- 3) Soumettre un mécanisme de suivi-évaluation de la formation, comprenant le système d'évaluation continue des apprenants et le paquet d'accompagnement pour assurer leur progression vers les objectifs d'apprentissage ;
- 4) Soumettre un budget détaillé pour le cycle annuel pour le plan A et pour le plan B ;

- 5) Identifier un nombre de lieux tournants où tenir les ateliers, et qui possèdent l'infrastructure nécessaire pour les ateliers résidentiels dans des régions ;
- 6) Soumettre un document des services du cabinet qui donne la preuve de l'expérience recherchée pour ce marché ;
- 7) Soumettre un document qui donne la preuve de l'accès du cabinet ou du consortium aux ressources de formateurs du profil recherché.

b) Durant la mise en œuvre du marché

Pour le cycle réservé aux entrepreneurs culturels (LOT 1)

- 1) Réaliser le devis des compétences et organiser les apprenants en groupes d'apprentissage pour faciliter les synergies et les apprentissages entre pairs ;
- 2) Présenter une approche technique et des outils méthodologiques pour chaque session (le curriculum, les modules et les supports de formation du cycle, y inclus les syllabus, le format des sessions, les chronogrammes et le système d'évaluation des apprenants en lien avec les objectifs d'apprentissage préalablement définis) ;

- 3) Recruter les formateurs :

Profils des formateurs :

Une équipe centrale de 6 formateurs qui suivent tous les sessions du cycle et les travaux entre les ateliers, composée de :

- Un directeur d'étude et chef de mission ayant au moins 5 ans d'expérience en ingénierie de la formation et dans l'accompagnement ou l'incubation de jeunes entrepreneurs (startups) dans l'industrie culturelle et créative et ayant réalisé au moins deux missions similaires durant les 5 dernières années dans des environnements similaires.
- Trois experts de filière spécialisés et expérimentés en formation et accompagnement d'entrepreneurs et de projets (justifiant d'au moins deux missions similaires), avec une connaissance approfondie du développement de chaînes de valeur et le montage de projets structurants dans au moins une des 3 filières ciblées par le programme et l'utilisation du digital pour améliorer la productivité et étendre son marché: le cinéma/l'audiovisuel, les arts de la scène, les arts plastiques et appliqués, y compris le textile et le design ;
- Un expert en tourisme culturel et valorisation du patrimoine, spécialisé et expérimenté (au moins deux missions similaires) en formation et accompagnement d'entrepreneurs culturels et touristiques pour le montage de projets structurants ;
- Un expert spécialisé en digital ayant accompagné les entreprises culturelles à élaborer et mettre en œuvre avec succès leur stratégie digitale et informatique.

Pool d'experts :

Il s'agit d'experts à mobiliser au fur et à mesure des sujets traités pendant les ateliers (2-3 jours par atelier) qui viendraient en soutien selon les besoins, aux formateurs centraux, couvrant notamment des compétences complémentaires telles que :

- Le développement économique et stratégique de l'industrie créative ;
- La gouvernance de la culture, les politiques et stratégies culturelles ;
- Les métiers d'intermédiaires ou d'entrepreneurs créatifs (producteur, distributeur, diffuseur, etc.) et les facteurs de succès ;
- Les modèles/alliances d'affaires entre opérateurs pour produire et mettre en marché des œuvres de qualité et gagner de l'argent dans le respect des droits d'auteurs ;
- Le montage de projets et la mobilisation de financement ;
- L'amélioration de la productivité à travers la maîtrise des outils informatiques et la compréhension de l'économie numérique ;
- La veille informationnelle dans les filières ciblées par le programme ;
- La gestion des droits d'auteurs et des contrats ;
- Autres.

Un pool de mentors :

Des personnes ressources qui ont innové et réussi à proposer des mécanismes de mise en œuvre de réformes politiques dans le secteur de la culture et pouvant offrir leurs témoignages aux apprenants dans les domaines suivants :

- mentorat en processus d'élaboration de stratégie et de réformes politiques ayant trait aux industries créatives et culturelles
- mentorat en élaboration de mécanismes et instruments de mise en œuvre de réformes politiques
- Motorat en coordination de groupes de travail pour des performances supérieures.

Pour le cycle réservé aux agents publics (LOT 2)

- 4) Réaliser le devis des compétences et organiser les apprenants en groupes d'apprentissage pour faciliter les synergies et les apprentissages entre pairs ;
- 5) Présenter une approche technique et des outils méthodologiques pour chaque session (le curriculum, les modules et les supports de formation du cycle, y inclus les syllabus, le format des sessions et les chronogrammes et le système d'évaluation des apprenants en lien avec les objectifs d'apprentissage préalablement définis ;
- 6) Recruter les formateurs :

Profils des formateurs :

Une équipe centrale de 5 formateurs qui suivent toutes les sessions du cycle et les travaux entre les ateliers, composée de :

- Un directeur d'étude et chef de mission ayant au moins 5 ans d'expérience en ingénierie de la formation et dans l'accompagnement des acteurs publics chargés des politiques, des réformes et des instruments de mise en œuvre des réformes relatives aux industries créatives et culturelles, y compris le tourisme culturel et ayant réalisé au moins deux missions similaires durant les 5 dernières années dans des environnements similaires.
- Deux experts de filière spécialisés et expérimentés en formation et accompagnement des agents publics dans la formulation de réformes visant à améliorer les conditions cadres de l'économie créative ainsi que l'élaboration de mécanismes de leurs mises en œuvre, justifiant d'au moins deux missions similaires, avec une connaissance approfondie de la stratégie des industries créatives et culturelles au Burkina Faso ainsi que la gestion des droits d'auteurs et droits voisins ainsi que des contrats. Un expert spécialisé dans le financement des entreprises culturelles et touristiques
- Un expert spécialisé en digital ayant accompagné les agents publics à réaliser la veille informationnelle et à renforcer les capacités des agents publics en utilisation du digital comme instrument d'amélioration de productivité et de performance.

Pool d'experts :

- Le développement économique et stratégique de l'industrie créative ;
- La gouvernance de la culture, les politiques et stratégies culturelles ;
- La définition d'une offre de financement pour les entreprises créatives et culturelles ;
- La gouvernance des organisations de faitières et les services à rendre aux membres ;
- Participation des organisations de faitières à l'élaboration de réformes et politiques culturelles et à leur mise en œuvre ;
- Le digital comme opportunité et levier de productivité dans la production et la commercialisation des œuvres artistiques ;
- Le montage de projets et la mobilisation de financement ;
- La gestion des projets culturels et l'organisation à mettre en place ;
- L'amélioration de la productivité à travers la maîtrise des outils informatiques et la compréhension de l'économie numérique ;
- La veille informationnelle dans les filières ciblées par le programme ;
- Autres.

Un pool de mentors :

Des personnes ressources qui ont innové et réussi à monter des projets structurants et lever des financements au plan nation et international et pouvant offrir leurs témoignages aux apprenants dans les domaines suivants :

- mentorat en business culturel et créatif ;

- mentorat en créativité ;
 - mentorat en collaboration de l'entrepreneur avec les artistes.
 - mentorat en recherche de financements pour les entreprises culturelles
- 7) Organiser la publication de l'appel à expression d'intérêt, en coopération avec la coordination du programme et la structure chargée de la visibilité et la communication du PAIC GC ;
 - 8) Déterminer les lieux (tournants) où tenir les ateliers ;
 - 9) Organiser les ateliers et délivrer la formation ;
 - 10) Produire les rapports (intermédiaire et final) comprenant le suivi régulier des performances des apprenants ;
 - 11) Contribuer au contenu de la conférence publique de capitalisation du programme, prévu dans le dernier semestre du programme en 2024, comme un élément de formation d'un public plus large.

VII. OBLIGATIONS DES PARTIES

- Le curriculum, les chronogrammes et les modules de formation sont à valider par le client ;
- Les formateurs sont à valider par le client ;
- Les participants sont recrutés par le client ;
- Toutes les communications publiques sont à valider par le client et, le cas échéant, par la Délégation de l'Union Européenne. Les dispositions du Plan de Visibilité et de Communication (PVC) du PAIC GC sont à respecter par le prestataire.

VIII. PROFIL DU (DES) PRESTATAIRE(S)

Pour le cycle dédié aux opérateurs culturels

Un cabinet ou un consortium disposant d'une expérience éprouvée (d'au moins 5 ans) dans l'ingénierie de formation, l'accompagnement à la structuration de projets d'acteurs publics et privés, l'incubation de jeunes entrepreneurs et de startup, dans le secteur de l'économie créative, numérique et du tourisme culturel. Les expériences au niveau régional et international sont considérées comme un atout.

Pour le cycle dédié aux agents publics

Un cabinet ou un consortium disposant d'une expérience éprouvée (d'au moins 5 ans) dans l'ingénierie de formation, l'accompagnement à la structuration de mécanismes ou instruments de mise en œuvre de politiques culturelles et la diffusion dans le secteur de l'économie créative, numérique et du tourisme culturel. En outre, le cabinet devra démontrer les compétences fondamentales en politiques cultures et développement d'instruments de mise en œuvre. Les expériences au niveau régional et international sont considérées comme un atout.

CALENDRIER INDICATIF

- Mai 2023 : Publication du marché
- Juillet 2023 : Date limite pour la réception des offres techniques et financières
- Septembre 2023 : Sélection du prestataire
- Octobre 2023 : Signature du contrat et démarrage des prestataires
- Octobre 2023 : 1er atelier
- Décembre 2023 : 2ème atelier
- Février 2024 : 3ème atelier
- Mai 2024 : 4ème atelier du cycle de formation.

IX. BUDGET

Pour le cycle dédié aux entreprises culturelles

Le budget ne peut pas dépasser EUR 231 000 pour les deux cycles de formation, y compris les frais de transport, d'hébergement et restauration des participants et des experts, ainsi que les frais indirects et la marge du prestataire.

Pour les cycles dédiés aux agents publics chargés de la mise en œuvre des politiques publiques et du financement des entreprises culturelles et touristiques, le budget ne peut pas dépasser EUR 225 000 pour les deux cycles de formation, y compris les frais de transport, d'hébergement et restauration des participants et des experts, ainsi que les frais indirects et la marge du prestataire.